

Le fait du jour

Au Cap-Ferret, « attention aux scénarios catastrophe »

Une étude révèle que 529 villas et constructions de la pointe de Lège-Cap-Ferret sont menacées de submersion d'ici à 2045. Le maire, Philippe de Gonneville, défend sa stratégie de lutte

Recueilli par Denis Lherm
d.lherm@sudouest.fr

La lutte homérique de Benoît Bartherotte contre l'érosion de la pointe du Cap-Ferret et contre les autorités, dont l'ancien maire Michel Sammarcelli, a souvent éclipsé le sujet plus vaste de la protection de la presqu'île face aux éléments. La méthode de « l'Indien de la pointe » est aujourd'hui réhabilitée : reconnue par les autorités publiques, le maire actuel en tête. Ailleurs, la question reste entière. Dès 2017, une étude révélait que 529 villas sont menacées de submersion à brève échéance. A-t-elle été suivie ? Le maire de Lège-Cap-Ferret, Philippe de Gonneville répond.

Le terminus du petit train et le poste de secours de la plage de l'Horizon viennent d'être reculés de 60 mètres pour tenir compte de l'avancée de l'océan. Comment la commune s'y prépare-t-elle ?

Sur la façade océanique, nous accep-

tons l'idée d'accompagner les phénomènes naturels. Nous avons reculé l'arrivée du petit train et le poste de secours, nous continuerons de le faire si cela est nécessaire. À la pointe, devant chez monsieur Bartherotte, on fait du réensablement. À l'époque de mon prédécesseur, la solution consistait à réensabler la pointe avec du sable pris au banc du Bernet. Elle tenait compte des incompatibilités d'humeur de mon prédécesseur avec monsieur Bartherotte. J'ai changé cette stratégie : je considère qu'il est un élément essentiel du dispositif de défense du trait de côte. Sa solution consiste à récupérer le sable

« Contrairement à ce qui se passait dans le passé, je ne m'opposerai en aucune façon à limiter la constructibilité dans le sud de la presqu'île »

qui s'accumule au bout de son mur et de l'utiliser pour réensabler la pointe. La dérive littorale dépose chaque année 600 000 m³ de sable devant chez lui, il suffit de le prélever, le stock se reconstitue en quelques heures. C'est la meilleure solution sur le plan technique, environnemental et financier.

Côté Bassin, une étude du cabinet Casagec estime que 529 villas et constructions sont menacées de submersion d'ici à 2045, comment l'intégrez-vous à votre stratégie ?

Le cabinet Casagec évoque en effet 529 constructions menacées et détaille les enjeux financiers de la défense du trait de côte. Cette étude a été demandée dans le cadre de la stratégie de gestion du trait de côte portée par la commune, pour savoir quel serait l'impact sur les biens et les personnes s'il n'y avait plus de défenses. Mais il y a des défenses, ce sont les digues et les perrés ! Elles sont hétérogènes, c'est une évidence. Contrairement à ce qui se passait dans le passé, je ne m'opposerai en aucune façon à limiter la constructibilité dans le sud de la presqu'île. Ce sont des territoires menacés à très long terme, 100 ou 120 ans. Mais il n'y a pas de risque imminent au nord du Mimbeau.

L'association Codeppi (lire ci-dessous) affirme que ce rapport a été « éclipsé », soustrait à la connaissance des habitants, qu'il y a une forme de déni...

Nous avons communiqué sur la stratégie de défense. La population est elle au courant de cette étude, faut-il se faire plaisir en se faisant peur ? Je ne sais pas. Cette étude se place dans l'hypothèse où les défenses seraient annulées. On peut faire des scénarios catastrophe mais attention ! La réalité est que les défenses sont opérationnelles, entretenues à 95 %. Pour le plan de prévention des risques (PPRL) en cours d'élaboration, l'État retient un scénario où, pendant les vingt prochaines années, les défenses seront entretenues. Les pro-



prétaires ont tout intérêt à le faire. On a bien conscience de ces 529 constructions, mais les enjeux financiers sont très supérieurs au coût des défenses.

La valeur de l'immobilier garantit-elle l'entretien des défenses ?

Là où elles sont placées, ces maisons valent entre 2 et 10 millions d'euros, cela situe les enjeux financiers. Un rapport de la Chambre des comptes détaille plusieurs scénarios, le plus défavorable chiffre l'impact [d'une submersion, NDLR] en centaines, voire milliards d'euros. Il n'y a aucun doute sur la pertinence de défendre

« Là où elles sont placées, ces maisons valent entre 2 et 10 millions d'euros, cela situe les enjeux financiers »

le trait de côte. Tout est réglé par la valeur des biens : quand vous avez une maison à 10 millions d'euros, vous avez tout intérêt à la défendre.

Dans les 44 hectares, certaines défenses ne sont pas entretenues... Les 44 hectares sont défendus par



Sur la plage de l'Horizon, des blockhaus ont déjà été victimes de l'érosion du littoral.

GUILAUME BONNAUD / SUD OUEST

« Il y a une forme de déni »

Pour l'association Codeppi, les risques au Cap-Ferret ne sont pas traités à la juste mesure des enjeux

« Sur la plage de l'Horizon, l'océan avance, le petit train recule », titrait « Sud Ouest », le 24 février. La mairie de Lège-Cap-Ferret présentait ce jour-là sa première action d'adaptation à l'érosion du littoral côté océan : le recul d'une soixantaine de mètres du terminus du célèbre petit train et du poste de secours. (lire ci-dessus)

Parmi les invités, les représentants du Codeppi (Comité de défense et de protection de la presqu'île de Lège-Cap-Ferret), une association de protection de l'environnement dont le premier président fut le sociologue Jacques Ellul. Pour son président actuel, Gilbert Baurin, « le grand show » du déménagement des

installations de la plage de l'Horizon masque en réalité le caractère « totalement insuffisant » du dispositif de lutte contre l'érosion. Le Codeppi porte un regard très critique sur la stratégie locale de gestion de la bande côtière, adoptée par le Cap-Ferret en 2017. Principal grief : ce document ne fait pas référence à une étude du cabinet spécialisé Casagec, réalisée la même année à la demande de la mairie, dont les résultats font froid dans le dos : d'ici à 20 ans, 529 villas et constructions diverses côté Bassin pourraient avoir les pieds dans l'eau au Cap-Ferret, et le quartier Bélisaire et la pointe. Le bilan matériel est chiffré à plus de 650 millions d'euros. « Si l'on étend le

périmètre à toute la presqu'île, plus de 1 500 maisons sont menacées », affirme Gilbert Baurin. Précision importante : Casagec se place volontairement dans l'hypothèse où les défenses (digues, perrés, murs de protection...) seraient anéantis.

Une étude laissée dans l'ombre

Autre grief du Codeppi : l'étude Casagec a été très peu médiatisée par la commune, pour ne pas effrayer la population et perturber le marché immobilier. « C'est la seule étude qui établit un nombre de constructions menacées. On en a parlé en 2017, depuis, elle a disparu de la circulation, éclipsée ! Elle n'a jamais été présentée en conseil municipal, elle ne figure pas dans le document de la stratégie de gestion. » Pour l'ex-conseiller régional Patrick du Fau de Lamothe, secrétaire général du comité, « il y a une forme de déni ».

D. L.



Philippe de Gonneville, maire de Lège-Cap-Ferret, le 22 février sur la plage de l'Horizon, où le terminus du petit train et le poste de secours ont été reculés de 60 mètres.

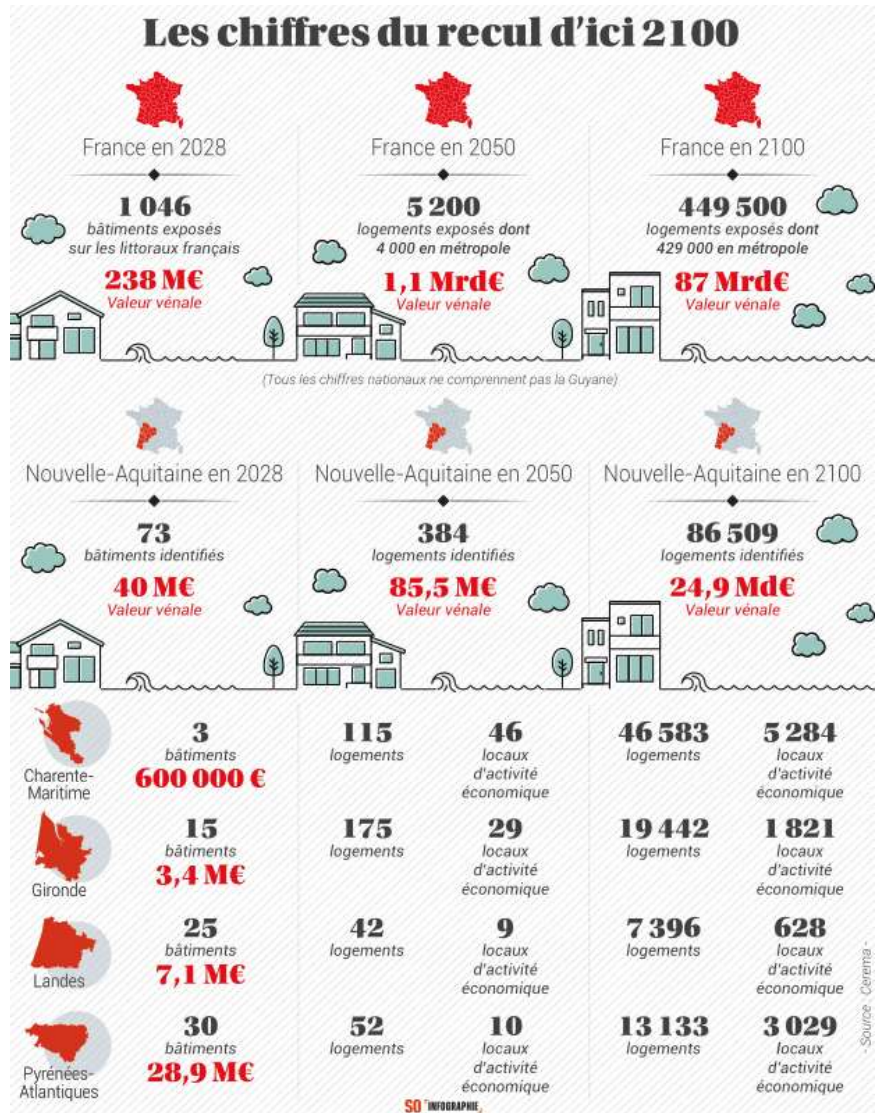
THIERRY DAVID / SUD OUEST

des blocs rocheux ou du matériau qui provient de démolitions. Depuis la loi de 1807, c'est aux riverains de défendre leur trait de côte. Ils le font, à l'exception de deux d'entre eux, qui remettent en cause la solidité de l'ensemble du dispositif. Il y a un obstacle juridique : l'État n'a pas accordé la possibilité de substituer d'autres riverains au droit de propriété de ceux qui sont défaillants.

Les cabanes ostréicoles sont les plus exposées, peuvent-elles être déplacées ?

On peut l'imaginer, mais ce sera très limité, quand on voit les prix des ter-

rains disponibles. Le groupement d'experts du Giec prévoit une augmentation du niveau des océans de 30 à 40 cm en 2100, dans les scénarios les plus optimistes. Le PPRL évoque une hausse de 85 cm. Avec une telle hausse, une partie du territoire du Cap-Ferret ne sera plus viable. Mais dire, comme le font certains, que ces phénomènes seront accompagnés de plus de tempêtes, personne n'en sait rien. Je ne voudrais pas que certaines associations en tirent des conclusions un peu hâtives qui pourraient faire douter certains habitants des bonnes mesures prises par les élus ou les services de l'État.



Ces rapports qui alertent sur l'énormité des enjeux

Ce mois-ci, deux études sur les biens menacés par la mer aux horizons 2028, 2050 et 2100 ont été publiées. Même si les incertitudes restent nombreuses, l'urgence de la situation apparaît clairement

Les chiffres ont de quoi rendre migraineux les propriétaires en bord de mer. Plus de 1 000 bâtiments exposés à la menace de la mer sur les littoraux français dès 2028, près de 7 000 logements et activités économiques à l'horizon 2050 et pas moins de... 500 000 à la fin du siècle, telles sont les estimations délivrées par le Cerema, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement. L'établissement public les a couchées noir sur blanc dans deux études publiées le 5 avril et consacrées au recul du trait de côte à ces trois dates.

Les coûts sont en corrélation directe avec l'énormité des enjeux : plus de 1,2 milliard d'euros en 2050, environ 95 milliards pour les logements et

les activités en 2100. Avec ses centaines de kilomètres de littoral sableux et rocheux, la Nouvelle-Aquitaine est en première ligne. Le nombre de bâtiments qui pourraient être engloutis par l'Atlantique est évalué à 73 dès 2028 mais il bondit en 2050 et décolle à la verticale en 2100 : près de 100 000 logements et activités économiques (voir l'infographie).

Des différences de méthode

Organisme expert qui appuie les collectivités locales de Nouvelle-Aquitaine, le GIP (groupement d'intérêt public) Littoral a publié des données moins alarmantes en 2022. En 2050, 750 logements et activités économiques seraient menacés par l'érosion côtière de la Charente-Maritime, au nord, au Pays basque, au

sud. Cette projection est établie sur une base bien précise : le maintien des ouvrages de protection contre la mer.

Nicolas Castay, le directeur du GIP Littoral, explique que les différences de méthode expliquent largement le grand écart entre les estimations des uns et des autres. À échéance 2100, le Cerema a ainsi retenu des hypothèses défavorables, avec une hausse importante du niveau marin et une disparition des ouvrages de protection. « Les données du Cerema s'appuient sur des photos aériennes. Les nôtres sont plus précises, grâce aux levés GPS opérés sur le terrain par l'Observatoire de la côte Nouvelle-Aquitaine », ajoute Nicolas Castay.

Jean-Denis Renard



Le quartier de Bélisaire, au Cap-Ferret, sur la côte est de la presqu'île, l'un des plus menacés par les risques de submersion d'ici à 2045. GUILLAUME BONNAUD / SO